

Formation monitorat en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie, Bâtiment, Commerce (PRAP IBC)

Fonctions	EMPLOYEUR	
	PRODUCTION	
	ACCOMPAGNEMENT	
	FORMATION	
	DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PARTENARIAL	

Objectifs :

- Le moniteur PRAP doit être capable de faire acquérir aux salariés et permanents des structures ACI les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail

Contenu :

- conforme aux documents de référence élaborés par l'INRS

Validation :

Cette validation se fait en 2 étapes

- 1. Une évaluation continue au cours de la formation
- 2. Une évaluation différée lors d'une première formation PRAP mise en place par le futur moniteur dans l'année qui suit

Validité du certificat moniteur :

2 conditions pour maintenir la qualité de moniteur PRAP

- 1. activité minimale : une session par an
- 2. recyclage : 2 jours de perfectionnement par période de 2 ans

PARTENARIAT :

INRS

INTERVENANT(S) :

Instructeurs PRAP IBC du réseau CHANTIER école formés par l'INRS, Luc FOURNIER, Bénédicte FOURNIER, Vincent LHERMITE, Horacio ALVES DE OLIVEIRA

PUBLIC :

Permanents des structures

DURÉE :

24 heures (2X2 jours)

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 personnes

COÛT :

1200 €

DATES :

Voir page 7